

**var SS00210 - Supplément ([Pharmanet](#))**

**Description** Le supplément payé par le patient pour le médicament qui ne peut être considéré comme ticket modérateur.

*Codification*  
Montant en euros

*Remarques*

Actuellement, cette variable n'est remplie que dans les situations suivantes :

- En cas de délivrance d'un tensiomètre dans le cadre du 'trajet de soins insuffisance rénale chronique' ([SS00020](#) = 754294), le supplément éventuel est égal à la différence entre le prix du tensiomètre et l'intervention maximale.
- En cas de délivrance d'accessoires pour l'oxygène médical gazeux par un fournisseur non-pharmacien ([SS00020](#) = 755370), le supplément éventuel est affiché.

**Code** SS00210

**Format SAS** 11.2. (numeric)

**Mots clés** [Coûts](#)

**Disponible**

<b>Database</b>	<b>Variantes</b>	<b>Premières données</b>	<b>Dernières données</b>
<a href="#">Pharmanet</a>	ALL	2011-01-01	2025-12-31

**FAQ****Pourquoi des montants négatifs peuvent-ils apparaître dans la base de données ?**

Lorsqu'une prestation de soins est erronément facturée, la mutualité ou le tiers corrige cette facturation au moyen d'une contrepartie. Dans la base de données Pharmanet, cela apparaîtra comme un nouvel enregistrement contenant les mêmes données que l'enregistrement de facturation originale, les montants ([Montant AMI](#), [Honoraires](#), [Ticket modérateur](#) et Supplément) et la [Quantité](#) prennent le signe opposé.

Lorsque l'AIM fournit des données, elle peut exécuter un algorithme visant à neutraliser ces facturations (les facturations originales et leurs contreparties) afin qu'ils n'apparaissent plus dans les données livrées. Cependant, il est possible que les facturations corrigées ne soient pas toutes détectées par l'algorithme ; par conséquent, les données livrées peuvent encore contenir des montants négatifs.

De plus, certaines prestations sont d'ordinaire comptabilisées avec des montants négatifs.

Source: Agence Intermutualiste (<https://aim-ima.be>)